

Image not found or type unknown



## Renseignements pour une donation partage

Par **kikine64**, le **22/02/2016** à **18:07**

bonjour, j'ai 2 fils et j'ai donné au premier une maison en 2005 pour un montant de 68000 euros, et maintenant je veux donner au second ma maison qui est évaluée à 220 000 en donation partage (je vais y vivre jusqu'à mon décès)  
ma question est la suivante à mon décès mon second fils sera t-il obligé de donner quelque chose à l'ainé ?